



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

accidents du travail et maladies professionnelles

Question écrite n° 60600

Texte de la question

M. Simon Renucci souhaite appeler l'attention de M. le ministre délégué aux relations du travail sur les accidents de travail et les maladies en France. D'ici à la fin de l'année, six cents personnes seront tuées au travail, 40 000 personnes ne pourront plus travailler en raison d'une maladie grave due à leur emploi, comme par exemple les troubles musculo-squelettiques, première cause d'arrêts de travail. Tous les ans, l'équivalent de la population d'une ville moyenne est touché par ce phénomène. La dégradation des conditions de travail coûte très chère à la branche « accidents de travail, maladies professionnelles » de la sécurité sociale (ATMP), qui est en déficit chronique. C'est pourquoi, il lui demande quelles sont les mesures que le Gouvernement entend prendre afin de baisser les statistiques qui sont alarmantes et améliorer la prévention au sein des entreprises.

Données clés

Auteur : [M. Simon Renucci](#)

Circonscription : Corse-du-Sud (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60600

Rubrique : Risques professionnels

Ministère interrogé : relations du travail

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mars 2005, page 2674